

# CADRE D'APPUI AUX PROJETS EUROPÉENS ET INTERNATIONAUX (CAPEI)

Session d'information



Le 06/09/2024



# La Région Centre-Val de Loire s'engage en faveur d'une politique de **coopération et de solidarité européenne et internationale**

La Région accompagne et soutient financièrement les projets de coopération et de solidarité internationale. Ce sont les objectifs du **dispositif d'appui aux projets européens et internationaux « Territoires Citoyens et Solidaires »** porté par la Région Centre-Val de Loire.

La Région réaffirme ainsi les missions au cœur de son action politique :

- contribuer à la résolution des défis planétaires,
- ouvrir le territoire régional sur le monde,
- encourager les dynamiques d'enrichissement mutuel entre les territoires,
- stimuler les échanges internationaux et les projets pluri-acteurs, à travers trois grands axes d'intervention.

# Présentation du cadre

# Le Cadre

Le cadre est en vigueur depuis le **1<sup>er</sup> janvier 2023**.

Avant soumission, il est **impératif** pour tous les porteurs de projet de lire attentivement le nouveau cadre, disponible sur le [site de la région](#).

# Le cadre s'articule autour de 3 axes

## **1 - COMPRENDRE**

**Éducation à la citoyenneté européenne, à l'ouverture au monde et à la solidarité internationale en Centre-Val de Loire**

**L'objectif :** développer la connaissance et la compréhension des enjeux européens et globaux sur le territoire régional. Avec l'ambition d'offrir à chaque citoyen les clés pour être acteur du changement.

## **2 - AGIR**

**Solidarités et Coopérations internationales pour contribuer à la réalisation des ODD\***

**L'objectif :** soutenir les projets contribuant au renforcement des capacités de la société civile et des autorités locales de territoires partenaires dans les pays bénéficiaires de l'aide publique au développement. Avec l'ambition d'améliorer les conditions de vie et de favoriser un développement plus équitable et durable.

## **3 - BOUGER**

**Mobilité internationale des jeunes de la région**

**L'objectif :** accompagner les jeunes de la région dans leur découverte et leur engagement à l'international par le soutien aux actions de mobilité collective et individuelle.

# AXE 1 - Éducation à la citoyenneté européenne, à l'ouverture au monde et à la solidarité internationale en Centre-Val de Loire

**Nature du projet :** citoyenneté (européenne ou mondiale), ouverture au monde, solidarité internationale.

**Il doit viser à :** sensibiliser les citoyens aux questions européennes et internationales,

**Autres critères :** doit inclure une phase de préparation et de restitution et s'organiser autour d'actions d'interconnaissance et de réalisations d'intérêt général.

## Types de projets éligibles :

Rencontres, chantiers de jeunes , conférences, ateliers participatifs, projections-débats, théâtre-forum, séminaires, **accueil de volontaires européens et internationaux**, créations de supports ou d'outils...

## Montant de la subvention

- **Plafond :** 3 000 €.
- Si projet mutualisé :
  - **6 000 €** à partir de 3 partenaires (incluant le porteur de projet),
  - **10 000 €** au-delà de 4 partenaires (incluant le porteur de projet).
- **Pour les chantiers et les rencontres de jeunes :** 3 000 €
- **Pour l'accueil de jeunes volontaires européens et internationaux :** 1 700 € max /volontaire, selon un montant fixe de 500 € auxquels s'ajoutent 100 € par mois de mission.

**Critère géographique :** en région Centre-Val de Loire, auprès des habitants

# AXE 2 - Solidarités et coopérations internationales pour contribuer à la réalisation des ODD

**Nature du projet :** il doit être en cohérence avec les programmes de développement et les documents de planification des territoires concernés. Il présente les solutions envisagées pour garantir la pérennité des actions activées et les indicateurs de suivi et d'évaluation pour mesurer les impacts du projet.

## Types de projets éligibles

Le projet doit contribuer au développement économique et social durable et/ou au renforcement des capacités du territoire partenaire, qu'il s'agisse d'un projet incluant de la construction d'infrastructures ou d'un projet de formation.

**Le projet doit se dérouler sur une période de 6 à 18 mois.**

## Montant de la subvention

**Plafond : 6 000 €,**

Si projet mutualisé avec d'autres structures régionales : **10 000 €**

Dans le cas de la mobilisation d'un **Volontaire de solidarité internationale (VSI)** dans la mise en œuvre et le suivi du projet, le plafond de la subvention peut être augmenté à hauteur de 1700€ par volontaire mobilisé.

**Apport en fonds propres d'au moins 50 % requis pour les frais de mission**

**Critère géographique : Dans un pays bénéficiaire de l'APD.** Dans le cas des projets se déroulant en zone rouge, les déplacements de ressortissants français sur le lieu du projet ne sont pas éligibles.

# AXE 3 - Mobilité internationale des jeunes de la région

**Nature du projet :** soutenir la mobilité des jeunes, individuelle ou collective, hors du cadre scolaire. Il comprend une phase de préparation, un accompagnement pédagogique pendant la rencontre et une évaluation-bilan au retour, avec remise d'une attestation d'expérience. Les organisations candidates doivent disposer des moyens techniques et humains pour garantir le bon encadrement et la sécurité des jeunes.

## Types de projets éligibles

- Projet de mobilité à l'international de jeunes résidant en Centre-Val de Loire, âgés de 10 à 30 ans
- Rencontres de groupes de jeunes à l'international
- Chantiers de solidarité internationale
- Envoi de volontaires pour des missions européennes et internationales

## Montant de la subvention

Le coût total du projet est plafonné à :

- **6 000 €** dans les pays éligibles à l'APD
- **3 000 €** pour les autres pays.

**Pour l'envoi de jeunes volontaires,** l'intervention régionale sera plafonnée à 1 700 € par volontaire, selon un montant fixe de 500 €, auxquels s'ajoutent 100 € par mois de mission, versés à la structure d'envoi.

**Critère géographique : À l'international.** Aucun projet de mobilité ne sera soutenu vers des pays en "zones rouges" (zonage du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères).

**Comment bénéficiaire  
du dispositif ?**

# Conditions d'accès

## S'inscrire dans les orientations stratégiques régionales

Pour déposer votre demande, votre projet doit :

- avoir un lien avec l'un des 17 ODD
- prendre en compte les enjeux environnementaux et de changement climatique
- favoriser l'égal accès aux droits pour toutes et tous et lutter contre toute forme de discrimination

1

## Démontrer d'un partenariat

2

Le porteur de projet doit faire la démonstration d'un partenariat local collaboratif dans la mise en place du projet et d'un partenariat international pour les axes 2 et 3.

## Restituer le projet sur le territoire régional

3

Pour les axes 2 et 3, le projet devra faire l'objet de restitution sur le territoire régional, notamment auprès d'un public jeune (exposition, conférence, intervention en milieu scolaire, publication, etc.).

# Critères généraux d'éligibilité

## Porteurs éligibles

- Les collectivités territoriales
- Les établissements publics
- Les établissements d'enseignement (publics ou privés)
- Les associations loi 1901, ou toute autre structure à but non lucratif située en Centre-Val de Loire

## Taux d'intervention

50 % du coût total éligible (HT ou TTC) avec une intervention plafonnée selon les axes et les types de projets.

Attention : ce taux ne s'applique pas pour les projets d'accueil ou d'envoi de volontaires

## Plafonds annuel

3 dossiers max/an/structure. Dans le cas de l'axe 2, le dépôt d'un deuxième dossier dans la même année ne sera pas prioritaire.

Participation financière régionale plafonnée à 12 500 € /an/structure

# Sont **inéligibles** à un financement CAPEI

## Actions inéligibles

Projets strictement culturels ou artistiques, à caractère caritatifs (levée de fonds), de parrainage ou de convoyage de matériel, rallyes humanitaires, études de faisabilité, stages et projets scolaires faisant l'objet d'une validation par un diplôme ou une autre forme d'évaluation (note...), volontourisme.

## Dépenses inéligibles

- Les valorisations, contributions en nature dans la prise en compte du calcul de la subvention
- Les frais de mission et de déplacement en zone rouge

## Exclusions géographiques

Les projets se déroulant sur l'une des régions partenaires de la Région :

- **Europe** : Land de Saxe-Anhalt en Allemagne, la Région de Pardubice en République-Tchèque, la Voïvodie de Malopolska en Pologne, la Toscane en Italie,
- **Asie** : La Province du Hunan en Chine, l'Etat du Tamil Nadu en Inde et la région de Luang-Parbang au Laos,
- **Afrique** : La région de Mopti au Mali, la région de Fès-Meknès au Maroc et la Région du Gorgol en Mauritanie.

# Modalités de dépôt

# Soumettre une demande

## Important :

La procédure de dépôt est **dématérialisée**. La demande est à transmettre sur la plateforme régionale : « [Nos aides en ligne](#) ».

**Aucun dossier transmis par email ne sera accepté**

## Principaux éléments constitutifs du dossier

- Formulaire de présentation du projet - en ligne
- Annexe 1 : Présentation détaillée des activités
- Annexe 2 : Budget prévisionnel
- Pièces de votre organisation
- Avis d'enregistrement au répertoire SIRENE obligatoire)
- Pièces concernant le partenariat

Bienvenue sur le portail de demandes d'aides en ligne de la Région Centre-Val de Loire

Connectez-vous à votre espace personnel.

**Connexion**

Tous les champs sont obligatoires

Identifiant ou adresse électronique

Mot de passe

Se connecter ✓

Récupérer mes informations de connexion

Créer un compte

Assistance

NOS AIDES EN LIGNE  
Centre-Val de Loire

Espace demandeurs

Protection des données

Région Centre-Val de Loire | Powered By MGDIS -

# Documents ressources

- Cadre du dispositif CAPEI,
- Guide du formulaire de demande en ligne sur format word,
- Tutoriel de dépôt de projet sur la plateforme « nos aides en ligne »,
- Annexe 1 et 2 pour la demande

**A télécharger sur  
[le site de la Région](#)**

# Points d'attention pour le dossier

- Privilégiez le navigateur « Google chrome » pour vous connecter à la plateforme,
- Rédiger de façon simple et **concise**, en répondant à la question,
- Pensez à enregistrer au fur et à mesure la saisie de votre demande via le bouton « **enregistrer** » figurant en bas de page avec le formulaire en ligne,
- Utilisez les annexes 1 et 2 types téléchargeables sur la plateforme et le site Région,
- Vérifier la cohérence du montant de subvention et le total des dépenses entre le formulaire et l'annexe 2 (budget)
- Dater et signer l'annexe 2,
- Vérifier la cohérence des informations figurant sur le RIB et le Siret (Même adresse),
- Vérifier la validité du Siret, du RIB et de l'adresse mail,
- Avant de transmettre votre demande, pensez à cliquer sur : « récapitulatif des informations saisies » pour disposer d'une copie pdf de votre demande,
- Déposer un dossier **complet**, comprenant l'ensemble des pièces (RIB et siret), notamment les bonnes Annexes 1 et 2,
- Aller jusqu'au bout du processus de transmission – cliquez sur « transmettre » **ET** « Terminer ». Un message de notification est envoyé par mail.

# Suivi de la demande

La plateforme permet de suivre **l'état d'avancement** de la demande. 5 étapes sont possibles :

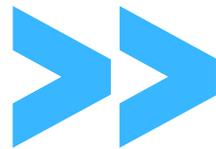
- 1. En cours de création** : La demande est en cours de saisie par vous
- 2. Demande transmise** : la demande a été déposée et ne peut plus être accessible pour vous (attendre la vérification des services de la Région),
- 3. Prise en charge** : le service vérifie votre demande
- 4. Instruction en cours** : le service a validé les éléments de la demande
- 5. Votée** : le service propose votre demande au vote (ne vaut pas accord de la subvention)

# Calendrier de dépôt

→ 4 dates de dépôt dans l'année

Date limite de dépôt	Date des Commissions Permanentes Régionales
10 octobre 2024	Janvier 2025
Mi-janvier 2025	Avril 2025
Fin mars 2025	Juin 2025
Début juillet 2025	Octobre 2025
<b>Fin septembre 2025</b> <i>Uniquement pour les projets Festisol</i>	Novembre 2025

Besoin d'être  
**accompagné**  
dans  
l'élaboration de  
la demande ?



**Centraider** propose des formations au montage de projet :

- appui technique,
- construction du budget,
- dépôt de dossier
- Recherche de partenaires.

[www.centraider.org/formation](http://www.centraider.org/formation)

# Centraider – nos missions

## *Association loi 1901 créée en 2000, les principales missions du réseau sont :*

- **Recenser et identifier les acteurs et les projets** en région (annuaire en ligne sur [www.centraider.org](http://www.centraider.org)),
- **Accompagner les porteurs de projet** : information, orientation, appui-conseil, formation, mise en relation,
- **Animer le territoire** : organisation de rencontres et de temps d'échanges en région afin de favoriser la mutualisation et le développement de partenariats,
- **Valoriser** les porteurs de projet et acteurs régionaux,
- **Développer la mobilité internationale** et de l'engagement solidaire, notamment des jeunes.
- **Développer l'éducation à la citoyenneté** et à la solidarité international

# L'accompagnement de Centraider

- **Accompagnement individuel** (recherche de partenaires, appui au montage et à la mise en œuvre de projet, appui à la recherche de financements) par une personne référente,
- **Atelier d'écriture de projet** entre pairs,
- **Formations** collectives : lien vers le catalogue  
<https://www.centraider.org/formation/?pt=formation&start=1725442473&pol=1&loa=0>
- **L'équipe salarié de Centraider** : <https://www.centraider.org/gouvernance-equipe-centraider/>

# **Demande de versement**

# Marche à suivre

- L'envoi d'une demande de paiement est possible lorsque **l'état d'avancement de la demande indique « Votée »**
- **La procédure est dématérialisée.** Les documents sont à transmettre sur la plateforme régionale « Nos aides en ligne »
- Se référer au Tuto de dépôt : [https://www.centre-valdeloire.fr/sites/default/files/media/document/2023-06/23.03.27\\_TUTO\\_DEPOT\\_DOSSIER\\_CAPEI\\_NosAidesEnLigne.pdf](https://www.centre-valdeloire.fr/sites/default/files/media/document/2023-06/23.03.27_TUTO_DEPOT_DOSSIER_CAPEI_NosAidesEnLigne.pdf)

# Modalités de paiement

## *1 – Pour les subventions inférieures ou égales à 3 000€*

<b>Au démarrage du projet</b>	transmission d' <b>une attestation de démarrage</b> et de la convention signée (si projet soumis à convention). <b>Versement de 100% de la subvention</b>
<b>A la fin du projet</b>	transmission du <b>rapport final narratif et financier</b> , selon un document modèle (deux ans de délai max après vote)

## *2 – Pour les subventions supérieures à 3 000 €*

<b>Au démarrage du projet</b>	transmission d'une <b>attestation de démarrage</b> , et de la convention signée si projet soumis à convention, pour le versement d'un <b>acompte de 50%</b> , par dérogation au règlement financier,
<b>A la fin du projet</b>	transmission d'un <b>rapport final narratif et financier pour</b> versement du <b>solde, calculé au prorata des dépenses réalisées</b> (deux ans de délai max après vote)

# Pièces à soumettre pour la demande de paiement

- **Rapport final narratif** (format Word, à télécharger, remplir et mettre en ligne)
  - **Rapport final financier** (format excel, à télécharger, remplir et mettre en ligne)
  - **Pour les axes 1 et 3 :**
    - **Projets d'accueil ou d'envoi de volontaires**, joindre une attestation datée et signée par le représentant légal faisant état : du nombre de volontaire mobilisés, des noms, prénoms, dates de naissance, nationalité et territoire de résidence du ou des volontaires ainsi que de la durée de la mission réalisée.
    - **Pour les rencontres et chantiers de jeunes**, joindre une liste des participants avec nom, prénom, âge ou date de naissance, genre, nationalité, territoire de résidence et précisant la durée de l'activité.
- **NB : Tous ces documents doivent impérativement être datés, signés et tamponnés par le représentant légal de la structure bénéficiaire.**

# Reversement des subventions perçues

Le bénéficiaire s'engage à rembourser à la Région les sommes déjà versées qui viendraient en excédent du montant définitif de la participation régionale.

<p><b>Accueil ou envoi de volontaires (Axe 1 et 3)</b></p>	<p>La subvention perçue sera <b>recalculée au prorata temporis</b> = en proportion du temps effectué par le volontaire dans le cadre de sa mission. (500€+ 100€/mission)</p>
<p><b>Pour les autres subventions</b> (inférieures ou supérieures à 3 000 €)</p>	<p>Dans le cas où les <b>dépenses réelles seraient inférieures à la dépense subventionnable</b>, la subvention régionale sera réduite au prorata, selon le taux d'intervention programmé (déterminé en fonction de la dépense subventionnable présentée dans le budget prévisionnel du projet et le montant de la subvention voté).</p>

# Points d'attention

- Joindre les deux documents de rapport + annexes
- Faire figurer les dates d'acquittement dans le bilan financier (colonne dédiée)
- Dater et signer les deux documents de bilan
  
- Calcul du prorata

	Budget projet	Aide régionale	Taux de l'aide
Prévisionnel	6000 €	3000 €	50%
Réel	4000 €	2000 €	50 %

# Dernières informations

- Le seul document faisant foi est le [cadre d'intervention du dispositif](#) disponible sur le site de la région.
- Un guide du formulaire de demande en format word est disponible sur [le site de la Région](#) pour vous aider dans la rédaction . **Aucune transmission mail du dossier de demande ne sera acceptée**
- Un guide d'utilisation de la plateforme est disponible sur le [site de la Région](#)

## Région Centre Val de Loire

Service « Coopérations européennes et internationales

**Tél.** : 02.38.70.28.14

**Mail** : cooperation-europe-internationale@centrevaldeloire.fr

## Centraider

**Tél.** : 02 54 80 23 09

**Mail** : [contact@centraider.org](mailto:contact@centraider.org)

**Site Internet** :

[www.centraider.org/gouvernance-equipe-centraider/](http://www.centraider.org/gouvernance-equipe-centraider/)

**Merci pour votre  
participation**

**Avez-vous des  
questions ?**